



DEL N° D034/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Septembre 2024

Date de convocation

30/08/2024

Date d'affichage

30/08/2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2024 le 6 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme GENOS Cathy, MM : COURTECUISSÉ Charles à Mme TAQUET Sabine, JOLY Denis à M. BOURDON Philippe

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

Mme TAQUET Sabine

Objet : FRIANDISES OFFERTES A L'ECOLE DANS LE CADRE DES FETES DE FIN D'ANNEE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 013-2024 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de fixer une enveloppe pour les friandises et les coquilles remises en fin d'année pour les enfants scolarisés à l'école,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

Que chaque année, la commune offre des friandises et des coquilles aux enfants de l'école dans le cadre des fêtes et qu'il convient de fixer l'enveloppe pour cette opération.

Proposition pour l'année en cours :

Afin de maintenir cette tradition, il est proposé de reconduire l'enveloppe budgétaire de l'année précédente, fixée à 1 100,00 €, et imputée sur le compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Demande :

Au conseil municipal :

- De se prononcer sur le maintien de cette tradition,
- De fixer le montant de l'enveloppe budgétaire,
- D'arrêter la date de distribution.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

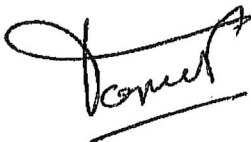
- **Approuve** le maintien de cette tradition et fixe l'enveloppe budgétaire de 1 100,00 € pour l'achat de friandises et de coquilles à offrir aux enfants de l'école à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
- **Charge** Monsieur le Maire de passer les commandes et d'organiser la distribution ;
- **Précise** que cette dépense sera imputée sur le compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

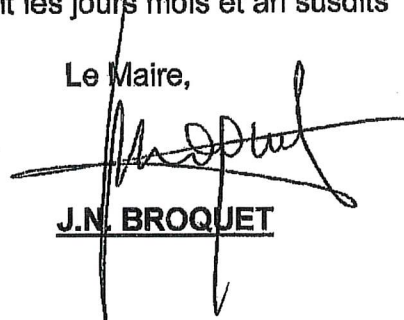
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sabine TAQUET



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DEL0342024
Objet : DEL 034/2024 : FRIANDISES OFFERTES A L'ECOLE DANS LE CADRE DES FETES DE FIN D'ANNEE 2024
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-09-10 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.10 - Divers
Identifiant unique : 059-215905944-20240910-DEL0342024-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20240910-DEL0342024-DE-1-1_0.xml	text/xml	911 o
Document principal (Délibération) Nom original : d342024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240910-DEL0342024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	396.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 septembre 2024 à 16h51min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 septembre 2024 à 16h51min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2024 à 16h51min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 septembre 2024 à 16h52min03s	Reçu par le MI le 2024-09-10